

SÉANCE DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2014

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Gabriel Willemin (PDC), président

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (PDC) et Clovis Brahier (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Marcel Ackermann (PDC), Christophe Berdat (PS), Serge Caillet (PLR), Marc Cattin (PCSI), Claude Gerber (UDC), Marcelle Lühinger (PLR), Gérald Membrez (PCSI), André Parrat (CS-POP), Gilles Pierre (PS) et Edgar Sauser (PLR)

Suppléants : Aude Zuber (PDC), Cédric Vauclair (PS), Thierry Simon (PLR), Quentin Haas (PCSI), Romain Schaer (UDC), Stéphane Brosy (PLR), Gabriel Friche (PCSI), Jean-Pierre Kohler (CS-POP), Martial Farine (PS) et Samuel Miserez (PLR)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés.)

1. Communications**2. Promesse solennelle d'un suppléant**

Quentin Haas (PCSI) fait la promesse solennelle.

3. Election d'un remplaçant de la commission de la santé et des affaires sociales

Quentin Haas (PCSI) est élu tacitement.

4. Questions orales

- Alain Lachat (PLR) : Ouverture de la ligne Delle–Belfort et financement de l'exploitation (satisfait)
- David Eray (PCSI) : Etat de santé du Département de la Formation (satisfait)
- Erica Hennequin (VERTS) : Nocivité potentielle de la cigarette électronique et mesures de prévention (satisfaite)
- Romain Schaer (UDC) : Engagement d'une chimiste chargée de mission au SCAV (non satisfait)
- Paul Froidevaux (PDC) : Menaces sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse (partiellement satisfait)
- Francis Charmillot (PS) : Augmentation des primes d'assurance maladie (satisfait)
- Thomas Stettler (UDC) : Installation de TAG Heuer à Chevenez : quel soutien de la Promotion économique et avenir du site (partiellement satisfait)
- Anne Roy-Fridez (PDC) : Adjudication sur invitation de travaux de remise en état sur l'A16 en Ajoie (partiellement satisfaite)
- Jâmes Frein (PS) : Rattrapage des primes d'assurance maladie payées en insuffisance par les Jurassiens (satisfait)
- Jean-Pierre Mischler (UDC) : Application de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire et blocage de dossiers communaux (satisfait)

- Jacques-André Aubry (PDC) : Vacance de places d'apprentissage : quelles mesures prendre ? (satisfait)
- Jean Bourquard (PS) : Parc éolien de la montagne de Tramelan (satisfait)

5. Création d'une commission spéciale chargée de l'examen des mesures d'économie résultant du programme OPTI-MA

Au vote, la création d'une commission spéciale est acceptée par 35 voix contre 22.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

6. Question écrite no 2665

**HarmoS : quelles conséquences sur les ouvertures ou fermetures de classes ?
Didier Spies (UDC)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'Environnement et de l'Équipement

7. Motion no 1093

**Sauver la seule station de gaz naturel carburant du Jura
Jean-Yves Gentil (PS)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat no 1093a est accepté par 40 voix contre 11.

8. Question écrite no 2660

**A quand des LED pour éclairer les tunnels du Mont-Russelin et du Mont-Terri ?
Jean-Daniel Tschan (PCSI)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

9. Question écrite no 2661

**Géothermie profonde et pollution : quelles précautions ?
Christophe Terrier (VERTS)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

10. Question écrite no 2662

**Géothermie profonde : quel bilan pour la population de la Haute-Sorne ?
Christophe Terrier (VERTS)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

11. Question écrite no 2663

**Géothermie profonde : quelle communication pour le Jura ?
Christophe Terrier (VERTS)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

12. Question écrite no 2666

**Guichet virtuel : quel bilan ? Quel développement ?
Loïc Dobler (PS)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

13. Loi portant modification des actes législatifs liés au changement de statut des magistrats, fonctionnaires, employés d'Etat et des enseignants (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Chiffre XIV – Modification de la loi d'introduction du Code civil suisse

Gouvernement et commission :

Article 105, alinéas 2 et 3 (nouvelle teneur)

² Les ventes aux enchères ont lieu par le ministère d'un notaire du Canton qui en dressera procès-verbal; la criée est faite par :

- a) un employé de l'office des poursuites et des faillites, s'il s'agit d'immeubles;
- b) un employé de l'office des poursuites et des faillites ou une personne qualifiée proposée par le vendeur, s'il s'agit de meubles.

³ Les ventes d'objets mobiliers dont la valeur totale n'excède pas 30'000 francs peuvent être publiées suivant l'usage local; il suffit qu'elles aient lieu avec le concours d'un employé de l'office des poursuites et des faillites ou d'un employé communal.

Cette modification est acceptée sans discussion.

Chiffre XX – Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LiLP)

Gouvernement et commission :

Article 30 (nouvelle teneur)

Le préposé procède à l'enchère avec le concours d'un employé de l'office.

Cette modification est acceptée sans discussion.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la loi est acceptée par 42 députés.

14. Modification de la loi sur l'action sociale (Réforme de l'organisation et de la gouvernance des Services sociaux régionaux) (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 53 députés.

15. Modification du décret concernant les institutions sociales (Réforme de l'organisation et de la gouvernance des Services sociaux régionaux) (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 27, alinéa 2

Gouvernement et majorité de la commission :

Le Service de l'action sociale et l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte disposent chacun d'office d'un siège au conseil de gestion.

Minorité de la commission :

Le Service de l'action sociale dispose d'un siège au conseil de gestion.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 38 voix contre 11.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification du décret est acceptée par 54 députés.

16. Modification du décret sur la répartition des dépenses de l'action sociale (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification du décret est acceptée par 51 députés.

26. Résolution no 155

**Poursuivre les aides financières aux structures d'accueil
Maria Lorenzo-Fleury (PS)**

Développement de l'auteure.

Au vote, la résolution no 155 est adoptée par 43 députés.

Les procès-verbaux nos 71 et 72 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 11.50 heures.

Delémont, le 11 septembre 2014

Le président :
Gabriel Willemin

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître